

SANTE**Campagne de dépistage du cancer du sein**

Approbation de la convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine est engagée depuis 2004 dans la campagne de dépistage du cancer du sein. Le dépistage permet de déceler les cancers dont le stade est peu avancé et de les guérir plus facilement avec moins de conséquences pour la malade.

Ce programme est aujourd'hui généralisé à toute la France.

L'examen de dépistage est pris en charge à 100 % sans avance de frais par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les femmes ciblées :

Toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans et celles de 70 à 74 ans ayant participé au dépistage avant l'âge de 70 ans.

Cibles privilégiées :

- * Les femmes issues de milieux défavorisés n'ayant aucun suivi médical.
- * Les femmes ayant abandonné leur suivi médical gynécologique régulier.

Pour garantir la qualité du dépistage, celui-ci doit être réalisé dans des conditions optimum de qualité. Des garanties de sécurité de l'équipement apportées par un organisme de contrôle et des critères de compétence pour les radiologues (formation spécialisée) sont exigés pour obtenir l'agrément nécessaire.

Le Centre Municipal de Santé de la Ville d'Ivry-sur-Seine a obtenu l'agrément du mammographe numérique pour la pratique du dépistage.

Les Radiologues disposent de la qualification nécessaire et les manipulateurs ont suivi une formation spécifique pour le dépistage.

Un dossier a été transmis à l'ADOC 94 (Association de dépistage organisé des cancers dans le Val-de-Marne).

Les Acteurs :

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui fournit le fichier des femmes ciblées et règle les mammographies effectuées ;
- Le Conseil Général qui est chargé de sensibiliser et d'informer les femmes de 50 ans et plus ;
- Les Médecins traitants ;
- L'Association des Radiologues du Département.

Aujourd'hui, la conformité du dossier nous permet de renouveler la convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie nous engageant dans la poursuite de cette campagne.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention de renouvellement du dépistage du cancer du sein par le Centre Municipal de Santé en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

P.J. : convention

SANTE

17) Campagne de dépistage du cancer du sein

Approbation de la convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la liste des programmes de prévention et des examens de dépistage du Ministère de la Santé (Arrêté du 24 septembre 2001),

vu la création des normes de qualité pour la réalisation des mammographies par l'Assurance Maladie en partenariat avec la Fédération Nationale des Radiologues,

vu la création le 10 juin 2002 de l'association des acteurs départementaux impliqués dans le programme de dépistage des cancers (ADOC 94),

vu sa délibération du 24 juin 2004 approuvant à compter de cette date la mise en œuvre au sein du Centre Municipal de Santé d'un programme de prévention et de dépistage du cancer du sein,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine remplit les conditions de sécurité de l'équipement et de compétence des radiologues exigées pour obtenir l'agrément nécessaire à la poursuite de la campagne de dépistage du cancer du sein,

considérant que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie prend en charge les frais liés à la mise en œuvre d'un tel programme,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la poursuite du programme de prévention et de dépistage du cancer du sein au Centre Municipal de Santé.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention correspondante avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout éventuel avenant y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 10 AVRIL 2015